

Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par Brigitte ANDRE
N. Réf. : BA/15.12.2017
Tél. 02 51 47 45 52

Objet : Compte rendu du Comité Technique du 15 décembre 2017

La Roche-sur-Yon, le 6 février 2018

**COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE
DU 15 DÉCEMBRE 2017**

Pour les représentants de la collectivité :

Monsieur Luc BOUARD, titulaire, excusé, remplacé par **Monsieur Pierre LEFEBVRE**, suppléant, **Madame Anne-Sophie SARDAY**, titulaire, Monsieur Malik ABDALLAH, titulaire, excusé, remplacé par **Monsieur Bernard QUENAULT**, suppléant, **Madame Sylvie DURAND**, titulaire, **Monsieur Michel VIAULT**, titulaire, Monsieur Gilbert OLIER, titulaire, excusé, remplacé par **Madame Christine PONSOT**, suppléante, Monsieur Sylvain FARCY, titulaire, excusé, remplacé par **Monsieur Gilles BÉASSE**, suppléant, **Monsieur Gilles RENOIR**, titulaire, Madame Aurélia GATEAU, suppléante.

Madame Geneviève POIRIER-COUTANSAIS, Madame Nathalie BRUNAUD-SEGUIN, Monsieur Hervé CIFARELLI, suppléants, étaient excusés.

Pour les représentants du personnel :

- Syndicat C.F.D.T. :

Madame Dominique CHARTAUD, titulaire, Monsieur Marc LEFEUVRE, titulaire, excusé, remplacé par **Monsieur Benoît DÉCHAMP**, suppléant et **Madame Lydia RICHARD**, titulaire.

Madame Jocelyne GUIBERT et Madame Adeline DUBOIS, suppléantes, étaient excusées.

- Syndicat C.G.T. :

Madame Christel RAYNAUD, titulaire, excusée, remplacée par **Monsieur Philippe PARPAILLON**, suppléant.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, titulaire et Monsieur Jean-Aimé RIDEAU, suppléant, étaient excusés.

- Syndicat F.O. :

Monsieur Frédéric DUBÉ, titulaire et **Monsieur Pascal BARBEAU**, titulaire.

Madame Sonia DAVIAUD et Monsieur Laurent SOL, suppléants, étaient excusés.

- Syndicat S.U.D. :

Madame Lydie MORILLEAU-GOBIN, titulaire et Madame Stéphanie ERITEAU, suppléante.

Le nom des membres titulaires, ou remplaçant un titulaire et prenant part au vote, apparaît en gras.

Madame Anne-Sophie SARDAY préside la séance.

Secrétaires de séance :

Secrétaire : **Madame Sylvie DURAND**

Secrétaire adjoint : **Monsieur Benoît DÉCHAMP**, syndicat C.F.D.T.

Madame Brigitte ANDRÉ et Monsieur Christophe GOGÉON, de la Direction des Ressources Humaines, assurent l'assistance administrative.



Madame Anne-Sophie SARDAY souhaite la bienvenue aux nouveaux membres suppléants représentant la collectivité : Madame Aurélia GATEAU, directrice de l'Animation des quartiers et de la jeunesse et Monsieur Gilles BÉASSE, directeur des Transports et déplacements durables.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 SEPTEMBRE 2017

Monsieur Benoît DÉCHAMP pour le syndicat C.F.D.T., n'est pas satisfait quant à la présentation des votes des représentants du personnel pour le Comité Technique. Il souhaite qu'une synthèse du vote soit mentionnée.

Le procès-verbal du Comité Technique du 29 septembre 2017 est adopté. Une présentation différente sera opérée sur les prochains comptes-rendus.

II – TEMPS DE TRAVAIL ANNUEL 2017

Présentation par Monsieur Christophe GOGÉON, Responsable de la gestion administrative à la direction des ressources humaines.

Ce dossier constitue une information et ne nécessite pas de vote.

III – SERVICE MAINTENANCE ET SÉCURITÉ ERP DE LA DIRECTION BÂTIMENTS : AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Présentation par Monsieur Cyrille RAFFIN, Directeur des bâtiments.

Monsieur Philippe PARPAILLON pour le syndicat C.G.T., précise que certains agents auraient souhaité que le temps d'habillage soit positionné sur le planning horaire journalier sous Gestor, au lieu de comptabiliser 15 minutes par jour.

Monsieur Cyrille RAFFIN précise que sur le logiciel de gestion du temps, Gestor, les temps d'habillage et de déshabillage sont positionnés. Une note de service sera adressée aux agents après la validation du Comité technique. Elle présentera, de manière transparente, cette organisation à partir du 1^{er} janvier 2018.

Monsieur Michel VIAULT rappelle que légalement, les temps d'habillage et de déshabillage ne constituent pas un temps de travail effectif.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
Nombre de votants : 7	Nombre de votants : 8
C.F.D.T., C.G.T., F.O. et S.U.D. : 7 POUR	8 POUR
<i>Dossier adopté à l'unanimité</i>	<i>Dossier adopté à l'unanimité</i>

IV – RÉORGANISATION DE LA DIRECTION ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PAYSAGE

Présentation par Monsieur Hervé CIFARELLI, Directeur environnement, développement durable et paysage et Monsieur Christian RAUTUREAU, Chargé de mission au service nature en Ville.

Monsieur Pascal BARBEAU pour le syndicat F.O., s'interroge quant à l'absence d'un poste d'agent de maîtrise pour ce qui concerne les vétérinaires de la place Napoléon.

Monsieur Hervé CIFARELLI précise que l'équipe est constituée de 3 agents techniques dont un référent identifié. Il n'y a pas de nécessité de travailler avec un agent de maîtrise. Les agents font le même métier et ils sont tous polyvalents.

Monsieur Pascal BARBEAU pour le syndicat F.O., demande si le référent identifié sera nommé agent de maîtrise en cas de réussite à ce concours ?

Monsieur Hervé CIFARELLI précise que le poste d'agent de maîtrise n'est pas prévu sur cette équipe.

Monsieur Pascal BARBEAU pour le syndicat F.O., se demande pourquoi les serres municipales ne sont pas rattachées à l'atelier Parcs et jardins ?

Monsieur Hervé CIFARELLI répond que les serres ne changent pas d'affectation. L'important est de conserver pour chaque technicien, une lecture de fleurissement et de production au sein même de son entité. Il est important d'équilibrer les unités. L'idée de rattacher les serres avec les cimetières a du sens. Chaque entité touche un peu au fleurissement.

Monsieur Christian RAUTUREAU ajoute qu'un souci d'équilibre entre les 3 techniciens existait et qu'une répartition des missions a été mise en place. Il est préférable d'affecter les serres à la gestion du patrimoine en raison de la gestion du patrimoine végétal de la Ville.

Monsieur Michel VIAULT précise que l'unité ressource / patrimoine gèrera les contrats extérieurs.

Monsieur Christian RAUTUREAU précise que le marché « achat de végétaux » monte en puissance. Le technicien de la gestion du végétal va suivre ce marché.

Madame Christine PONSOT ajoute que cela permet de ne pas déséquilibrer les entités et précise que cette situation existe déjà.

Monsieur Philippe PARPAILLON pour le syndicat C.G.T., remercie le travail et l'investissement du quotidien des collègues pour l'obtention de la quatrième fleur.

En revanche, il regrette qu'une mission de service public soit externalisée malgré les compétences et le savoir existant en interne. Cela représente une perte de 4 postes soit 2,4 équivalents temps plein. Au regard de la charge de travail, il va manquer 2 postes alors que l'objectif et l'ambition est de maintenir la quatrième fleur pour la Ville. Monsieur PARPAILLON estime que cette situation peut générer des tensions supplémentaires alors que la collectivité souhaite garder une cohésion d'équipe et la qualité du travail fourni.

Monsieur Hervé CIFARELLI souhaite préserver et valoriser l'expertise interne. Il est préférable de concentrer les efforts sur des espaces remarquables et remarqués plutôt que de consacrer du temps aux espaces requérant moins de qualification. Chaque année, le patrimoine augmente de 5 à 6 hectares. L'idée est de sanctuariser les espaces maîtrisés qualifiants, ce qui a permis notamment d'obtenir la quatrième fleur. Cela permet ainsi de valoriser la régie interne et donc l'expertise interne.

Cette réorganisation a pour objet de recentrer les équipes en régie sur des espaces plus qualitatifs, tout en étant vigilant sur l'externalisation des missions d'entretien aux entreprises.

Monsieur Philippe PARPAILLON pour le syndicat C.G.T., s'interroge sur le devenir de la qualité du travail des agents dans la mesure où l'externalisation prévoit la perte d'1,6 Equivalent Temps Plein (E.T.P.).

Monsieur Michel VIAULT précise que la collectivité est transparente en diffusant les prestations qui seront externalisées. Ce n'est pas une question économique. Le recours au

secteur privé ne revient pas plus cher et parfois même moins cher. Cela permet d'apporter de la souplesse au sein des équipes. Plusieurs services font appel à des prestations privées. Ce n'est pas une volonté politique, il s'agit de modes de gestion. La collectivité ne remet pas en question les effectifs du service public.

Madame Anne-Sophie SARDAY précise qu'il ne s'agit pas d'une volonté politique mais d'un choix d'organisation. L'idée est d'améliorer le service public en maintenant l'expertise interne.

Monsieur Philippe PARPAILLON pour le syndicat C.G.T., estime que la lecture peut être différente. Il maintient la perte d'1,6 ETP pour le même travail au niveau des espaces verts.

Madame Lydie MORILLEAU-GOBIN pour le syndicat S.U.D., demande si l'enveloppe budgétaire est assez conséquente pour l'externalisation.

Monsieur Hervé CIFARELLI répond positivement. Il a été proposé au budget 60 000 € pour faire face aux besoins d'entretien du patrimoine.

Madame Lydie MORILLEAU-GOBIN pour le syndicat S.U.D., se dit satisfaite de la fusion des secteurs Nord et Sud.

Monsieur Benoît DÉCHAMP pour le syndicat C.F.D.T., demande si une convention a été signée avec le Conseil Départemental pour ce qui concerne l'entretien paysager du Haras ?

Monsieur Michel VIAULT informe que le Département a sollicité la Ville à ce sujet. Une convention est en cours d'élaboration. C'est un site très fréquenté, son entretien serait intéressant pour les équipes des espaces verts. Compte tenu du coût, tout n'est pas encore conclu.

Monsieur Benoît DÉCHAMP pour le syndicat C.F.D.T., demande s'il serait possible d'avoir une copie de la convention ?

Monsieur Michel VIAULT répond que la convention sera soumise au Conseil municipal, elle sera donc publique.

Monsieur Hervé CIFARELLI précise que ce sont les agents des espaces verts qui ont proposé une partie du fleurissement de ce site.

Madame Anne-Sophie SARDAY demande de quelle partie s'agit-il ?

Monsieur Hervé CIFARELLI précise qu'il s'agit de la partie Nord du Haras, du square Bayard jusqu'à la maison du directeur.

Monsieur Christian RAUTUREAU complète en précisant qu'il s'agit d'une continuité verte du square Mitterrand, square Bayard jusqu'au virage du haras.

Monsieur Frédéric DUBÉ pour le syndicat F.O., rappelle que le technicien aux cimetières partira en retraite dans 1 an et demi. Quel sera le devenir des agents, ensuite ?

Madame Christine PONSOT précise qu'une réflexion est en cours en lien avec la direction Relations citoyens. L'entretien des espaces verts des cimetières est estimé à 4 ETP par rapport aux objectifs de qualité. La réflexion porte sur le transfert des agents ou l'externalisation de la prestation. Cette réflexion devrait aboutir au cours du premier trimestre 2018.

Monsieur Pascal BARBEAU pour le syndicat F.O., estime que les quatre agents des cimetières sont dépassés. Ils ne peuvent pas entretenir correctement les cimetières.

Monsieur Christian RAUTUREAU informe que le service nature en Ville est intervenu à la Toussaint pour l'entretien des cimetières. Le projet de verdissement du cimetière du point du Jour relève de la compétence de service Nature en Ville.

Monsieur Benoît DÉCHAMP pour le syndicat C.F.D.T., s'interroge quant à la revégétalisation du cimetière du point du Jour dans la mesure où les allées ont été goudronnées.

Monsieur Christian RAUTUREAU répond que le travail sera important dans la mesure où il reste des endroits végétalisés.

Madame Dominique CHARTAUD pour le syndicat C.F.D.T., se dit satisfaite de la fusion entre les équipes Nord et Sud, cela favorise la cohésion d'équipe. Quel sera le lieu d'embauche ?

Monsieur Hervé CIFARELLI répond que des modulaires vestiaires et sanitaires seront installés avant la fin du premier semestre 2018 sur le secteur Sud, ce qui permettra de regrouper les deux secteurs.

Monsieur Christian RAUTUREAU précise que ce projet de service a pour objet d'optimiser les moyens et de réunir les agents sur un même site. Les bâtiments sur les différents sites, tels que les serres, les bâtiments du boulevard Sully sont désuets.

Madame Christine PONSOT précise que cette installation ne sera possible qu'à l'été 2018 en raison du dépôt de permis de construire.

Monsieur Christian RAUTUREAU ajoute que cela n'empêche pas de mettre en place le projet de service. L'organigramme a été présenté aux agents. Ces derniers se sont ensuite positionnés. Sur les 69 agents, seuls trois ont eu des soucis pour se positionner. Tout s'est déroulé naturellement.

Madame Dominique CHARTAUD pour le syndicat C.F.D.T., s'interroge sur le profil de poste du responsable d'équipe du suivi de l'externalisation et de la contractualisation de la gestion du patrimoine. Il est mentionné qu'il encadre une équipe or, sur l'organigramme aucun agent n'est mentionné.

Monsieur Christian RAUTUREAU répond que c'est un profil de poste type. Les spécificités du poste sont mentionnées en gras.

Monsieur Hervé CIFARELLI confirme que l'agent n'encadrera pas de personnel.

Madame Dominique CHARTAUD pour le syndicat C.F.D.T., s'interroge également quant aux activités spécifiques mentionnées au profil du poste. Elle demande si les travaux en régie sont supervisés par cette équipe ?

Monsieur Christian RAUTUREAU répond négativement. Il précise que le mot « régie » doit être retiré du profil de poste.

Monsieur Hervé CIFARELLI ajoute qu'il convient de retenir les activités principales. Les profils de poste seront revus.

Monsieur Pascal BARBEAU pour le syndicat F.O., estime que les profils de poste évoluent. En conséquence, il serait logique qu'ils soient datés et signés par les agents.

Monsieur Gilles RENOIR précise que les profils de poste sont joints à la fiche d'entretien professionnel. C'est à partir de ce profil que l'entretien d'évaluation est réalisé. Si des modifications doivent être apportées, elles sont présentées et discutées en lien avec l'agent au moment de l'entretien d'évaluation.

Monsieur Michel VIAULT partage les propos du syndicat F.O.

Madame Sylvie DURAND partage également ces propos et souhaite, qu'à chaque entretien professionnel, soit joint la fiche de poste datée et signée chaque année.

Monsieur Frédéric DUBÉ pour le syndicat F.O., demande si les modulaires destinés aux agents du service Nature en Ville, vont demeurer ou si une construction plus pérenne sera réalisée ?

Monsieur Hervé CIFARELLI répond que les modulaires sont provisoires dans l'attente de la réorganisation de la sectorisation.

Madame Dominique CHARTAUD pour le syndicat C.F.D.T., souligne que 2 techniciens étaient positionnés sur l'atelier Parcs et Jardins, au secteur Nord et au secteur Sud. Un technicien va intégrer l'atelier gestion du patrimoine. Est-ce le choix de l'agent ?

Madame Christine PONSOT répond que l'agent s'est positionné naturellement. Un technicien préférerait le fleurissement et l'autre le patrimoine. Aucun arbitrage n'a été effectué.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
Nombre de votants : 7	Nombre de votants : 8
C.F.D.T. : 3 POUR C.G.T., F.O. et S.U.D. : 4 ABSTENTIONS	8 POUR
<i>Dossier adopté à la majorité</i>	<i>Dossier adopté à l'unanimité</i>

V – RÉORGANISATION DU SERVICE RÉGLEMENTATION DROIT DE PLACES ET BUDGET

Présentation par Madame Christine PONSOT, Directrice générale adjointe du Pôle Équipements et espaces publics.

Madame Christine PONSOT propose que la « mission comptabilité et marchés » soit rattachée directement au Directeur Général Adjoint en raison des relations quotidiennes entre les directions techniques (Bâtiments et Espaces Publics) et le Directeur Général Adjoint pour le suivi et les mouvements de crédits transversaux.

Elle précise que cette réorganisation a fait l'objet de réunions de concertation avec les directeurs, le chef de service et les 4 agents concernés.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
<u>Nombre de votants</u> : 7	<u>Nombre de votants</u> : 8
C.F.D.T., C.G.T. et S.U.D. : 5 POUR	8 POUR
F.O. : 2 ABSTENTIONS	
<i>Dossier adopté à la majorité</i>	<i>Dossier adopté à l'unanimité</i>

VI – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Philippe PARPAILLON pour le syndicat C.G.T., demande si une dérogation peut être accordée aux agents des écoles pour assister à l'arbre de Noël du Cosel.

Monsieur Michel VIAULT répond favorablement.

Madame Anne-Sophie SARDAY précise que cette situation a été réglée en aparté.

La Présidente,
Madame Anne-Sophie SARDAY



La secrétaire,
Pour les représentants de la collectivité

Madame Sylvie DURAND



Le secrétaire adjoint,
Pour les représentants du personnel,
syndicat C.F.D.T.

Monsieur Benoît DÉCHAMP



Direction des Ressources Humaines

Référence : CT du 15/12/2017

Affaire suivie par : Brigitte ANDRÉ

Tél. 02 51 47 45 52

Objet : Suites réservées aux dossiers du CT
du 15 décembre 2017

La Roche-sur-Yon, le 6 février 2018

**Suites réservées aux dossiers présentés
au Comité Technique du 15 décembre 2017**

Libellé du dossier	Référent	Suite réservée
Temps de travail annuel 2018	Christophe GOGÉON	Mise en application à compter du 1 ^{er} janvier 2018
Service Maintenance et sécurité ERP de la direction Bâtiments : aménagement du temps de travail	Cyrille RAFFIN	Mise en application à compter du 1 ^{er} janvier 2018
Réorganisation de la direction Environnement, développement durable et paysage	Hervé CIFARELLI	Mise en application à compter du 1 ^{er} janvier 2018
Réorganisation du service Réglementation, droits de place et budget	Christine PONSOT	Mise en application à compter du 1 ^{er} janvier 2018

Madame Anne-Sophie SARDAY,
Présidente du Comité Technique

